

Arrêté n°: SL/ST/2024/303

Occupation du domaine public,

Le mercredi 19 Juin 2024, De 08hoo à 14hoo,

ARRÊTÉ

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route.

VU la décision 199 du 30 juin 2022 portant révision sur les tarifs communaux à partir du 1^{er} septembre 2022,

CONSIDERANT qu'en raison d'une livraison de béton par toupie, il est nécessaire d'autoriser l'occupation du domaine public, au droit du 4 Rue de la Fontaine des Arènes.

ARRÊTONS

Article 1: L'autorisation d'occuper le domaine public est donnée à l'entreprise 3D TERRASSEMENT, au droit du 4 Rue de la Fontaine des Arènes, le mercredi 19 Juin 2024 de 08h00 à 14h00.

Article 2: Il est rappelé que les tarifs communaux applicables pour l'utilisation du domaine public sont de 0.80€/m²/jour jusqu'au 90ème jour, de 0.60€/m²/jour jusqu'au 180ème jour, puis de 0.80€/m²/jour au-delà.

Article 3: Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 4: L'entreprise est responsable de la mise en place et du maintien de tout le balisage adéquat durant le chantier.

Article 5: Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6: L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 7: Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
- Monsieur le Lieutenant, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
- Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis et affichée aux lieux et places habituels.

1 8 JUIN 2024

Fait à Senlis, le

Le Maire, Pour le Maire, Et par Délégation

Daniel GUEDRAS

4ème Adjoint au Maire

